

Métiers de la communication : chargé de communication

RNCP27842 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	320
Code(s) ROME	E1101, E1103, E1104
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université de Picardie Jules Verne - Amiens

<http://www.u-picardie.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Cette mention comprend un parcours-type :

Créatech : Techniques de communication appliquées aux PME/PMI, collectivités et associations

Le professionnel conçoit et réalise le plan de communication de sa structure. Il met au point la charte graphique, il harmonise et actualise les supports de communication variés : papier à lettre, cartes de visite, affiches, flyers, catalogues, programmes, etc.

Il conçoit et anime le site web et il gère l'image de sa structure sur les réseaux sociaux.

Au plan de la communication, il est l'interface privilégié entre le responsable de sa structure et l'environnement de celle-ci.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le cadre technique ou commercial chargé de communication doit être capable de :

Définir la stratégie et l'image de sa structure :

- maîtriser les stratégies de communication,
- maîtriser l'environnement de la structure,
- mettre en place un plan de communication.

Concevoir, créer et gérer les supports de communication :

- maîtriser l'expression écrite,
- maîtriser les règles de typographie,
- maîtriser les techniques de l'image numérique,
- maîtriser des logiciels de l'image,
- maîtriser la communication Web,
- maîtriser les réseaux sociaux et les aspects du community management.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprise culturelle, maison d'édition, structures institutionnelles et associatives.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ainsi, dans une PME-PMI, dans une entreprise culturelle, une maison d'édition, les titulaires de la licence CRÉATECH pourra être recruté comme :

- responsable commercial chargé de la communication,
- adjoint de direction chargé de la communication,
- médiateur culturel chargé de la communication,
- responsable culturel chargé de la communication,
- responsable éditorial chargé de la communication,
- responsable associatif chargé de la communication,
- responsable informatique chargé de la communication.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 386 €
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible) U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	9 101
Jugés difficiles à recruter	21 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication U0X90 — Cadres de la communication U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, APPRENTISSAGE

Code de l'Education Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, et dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Code de l'Education Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, et dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants et professionnels

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/27842/>